C'est malheureux que les pays africains cessent de faire confiance à la CPI (avocat)

Par Aps | APS | Samedi 23 novembre, 2013 19:34 | Consulté 3401 fois | 57 commentaires Favoris

I -ImprimerI Envoyer

JUSTICE | Mots Clés: CPI, Avocat, Senegal

Partager sur facebook 0

L'avocat neerlandais et specialiste du droit penal international, Göran Sluiter, trouve malheureux que les pays africains cessent de faire confiance à la Cour pénale internationale (CPI) "C'est très malheureux si les Etats africains ne font plus confiance à la CPI. La plupart des cas référés à la CPI sont soumis par les Etats africains", a dit Me Slutter lors d'un séminaire sur "la Cour pénale internationale, l'Afrique et le Sénégal".

"Il est important de voir la Cour comme une instance qui assiste les victimes de crimes les plus sévères", a-t-il affirmé lors de cette rencontre organisée par l'ambassade des Pays-Bas au Senegal Pieter Jan Kleiweg De Zwaan, l'ambassadeur des Pays-Bas au Sénégal, a loué l'existence de cette juridiction. "La CPI est une bonne chose. La Cour pénale internationale protège ceux dont les droits humains ont été violés", a-t-il estimé.

D'autres participants du seminaire ont déplore la méfiance de nombreux pays africains envers cette juridiction. La CPI, mise en place en juillet 2002, est une juridiction permanente des Nations unles chargée de juger les individus - et non les États - avant commis un génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes d'agression. Elle est souvent accusée de ne cibler que des hommes politiques africains. Le président du Soudan, Omar Hassan El Béchir, est depuis quelques années l'objet d'un mandat d'arrêt international de la CPI, pour des crimes de guerre et de genocide qu'il est présume avoir commis au Darfour

Intervenant mercredi à La Haye (Pays-Bas), où la Cour a son siège, le ministre sénégalais de la Justice, Sidiki Kaba, "a exhorté la CPI à entretenir un dialogue constructif et

ouvert avec l'Union africaine, pour examiner les requêtes que cette dernière a formulées" contre le président et le vice-président kényans, Uhuru Kenyatla et William Ruto. M. Kaba a exprimé ce point de vue du gouvernement sénégalais dans un communiqué reçu lundi à l'APS. A la demande du Kenya, un sommet extraordinaire de l'Union africaine s'est tenu le 12 octobre dernier à Addis-Abeba (Éthiopie) sur les relations entre la CPI et l'Afrique, L'UA a demandé à la Cour de suspendre les poursuites visant les deux dirigeants kényans. Its mis en cause pour crimes contre l'humanité

La CPI estime qu'ils auraient commis ces crimes lors des violences électorales qui avaient fait un millier de morts au Kenya, en 2007, Le Conseil de sécurité des Nations unies a rejeté le 15 novembre une demande de l'Union africaine, qui réclamait la suspension pour un an des poursuites contre les dirigeants kenyans. Sept des 15 pays membres permanents du Conseil de sécurité ont voté la résolution, comme le souhaitait l'Union africaine. Les autres membres permanents, au nombre de huit, se sont abstenus. La résolution avait besoin de neuf votes favorables au moins pour être adoptée